

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation
20 juin 2018

Date d'affichage
20 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Amelle DAHMANI, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Gérard KESTLER.

Représentés : Philippe GALLOIS par Alain BIAUX, Catherine HAMEREL par Dominique DETERM.

Madame Monique THILLY a été nommée secrétaire.

Objet : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

N° de délibération : **2018_06_27_04**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Il convient de nous prononcer sur les demandes de subventions des associations.

Le soutien aux associations se concrétise essentiellement par :

- une aide logistique proposée aux associations lors des manifestations.
- la mise à disposition de locaux municipaux ou de salles municipales (créneaux horaires réguliers), à titre gracieux ou à un tarif préférentiel de location.
- La mise à disposition des minibus à tarifs préférentiels.
- le versement de subventions de fonctionnement et ponctuellement de subventions d'équipement.

Les crédits inscrits au budget principal de cette année au titre des subventions aux associations sont de :

- 21 000 € en fonctionnement,
- 2 500 € en investissement.

La base de calcul du montant des aides varie selon la nature des associations soutenues.

1. **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ORDINAIRES**

1.1. **Associations à vocation sportive**

Selon les critères fixés : attribution de points liée au nombre, au domicile et à l'âge des membres, à l'encadrement, au niveau de compétition (valeur du point 2018 : 0.081 €).

L'enveloppe budgétaire plafond a été maintenue à 9 000 €.

Associations	Points	Subventions
BTCF	23 870	1 715.27 €
COC Lutte	23 185	1 890.25 €
Jeanne d'Arc Archery	8 250	672.62 €
Karaté	17 340	946.13 €
ESF	37 745	2 943.72 €
TOTAL	110 390	8 168.00 €

1.2. Associations à vocation culturelle, de loisirs et de solidarité

Forfait de 125 € auquel s'ajoute une variable basée sur le nombre, l'âge des adhérents et l'implication dans la vie locale, il vous est proposé de fixer ces variables à :

	Fagniérots	Non Fagniérots
- 18 ans	4.19 €	3.50 €
+ 18 ans	2.07 €	1.50 €

ALJISR	125.00 €
APELIES	214.40 €
Automne ensoleillé	139.28 €
CFSL	411.61 €
Club canin	247.40 €
Comité des Fêtes de Fagnières	475.50 €
Crèche les petits petons	196.47 €
Et Vie Danse	554.09 €
Fagnières en mouvement	315.93 €
Familles Rurales	268.34 €
Marne Mah Jong	159.85 €
O.S.L.C.F	140.00 €
Radio Club F8KHO	166.07 €
Rayon de soleil	192.21 €
Secouriste français Croix Blanche	164.78 €
Scrabble U.A.I.C.F.	185.70 €
Le tétard	212.34 €

Sous total 4 168.97 €

1.3. Associations à vocation scolaire

Coopérative école primaire des Tilleuls	
320 € divers	320.00 €
Coopérative école maternelle des Tilleuls	
Fonctionnement général 60 € par classe X 4 classes	240.00 €
Coopérative maternelle des Collines	
Fonctionnement général 60 € par classe X 4 classes	240.00 €
Sous total	800.00 €

1.4. Associations extérieures

Prévention routière	150.00 €
Fondation pour la recherche médicale	472.00 €
Société des courses (Grand prix de la ville de Fagnières)	350.00 €
Sous total	972.00 €

Total des subventions de fonctionnement ordinaires 14 108.97 €

2. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES

Comité des fêtes 650.00 €
Pour organisation de la fête patronale 2018
ESF 650.00 €
Pour organisation du réveillon du nouvel an
CRMC 300.00 €

Total des subventions de fonctionnement exceptionnelles 600.00 €

Total des nouvelles subventions de fonctionnement 15 708.97 €

2.1. Subventions antérieures accordées :

Fédération de la chasse 3 360.00 €
COCAC Lutte 400.00 €
Collège L Grignon 300.00 €

Total des subventions de fonct. Exceptionnelles cumulées 4 060.00 €

Total des subventions de fonctionnement 2018 cumulées 19 768.97 €

3. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

COCAC Lutte (délib. Fév 2018) 676.00 €

Total des subventions d'investissement 2018 676.00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS 2018 20 444.97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 11 juin 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 19 juin 2018 ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'attribuer les subventions telles que définies dans l'exposé ci-dessus.

Les Présidents et trésoriers d'associations s'absentent pour le vote de cette délibération (M. HAQUELLE, M. PEROT, Mme MILLOT et M. ROULIN).

Résultat du vote :

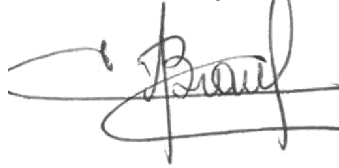
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	0	0	4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 29/06/2018 à 09:38:47
Référence : b9bf6472c89fcd67fddf4a2e9b6a11e257130d7f